

<https://www.fakirpresse.info/aide-a-domicile-abus-de-vieillesse-2-3>



# Aide à domicile : Abus de vieillesse 2/3

- Le Journal - Dossiers -



Publication date: jeudi 8 mars 2018

---

Copyright © Journal Fakir - Tous droits réservés

---

**Elles s'occupent des vieux, et c'est « la profession la moins payée de France ». Mais encore trop payée...**

**Massivement, elles risquent de glisser sous le seuil de pauvreté.**

**Tout ça à cause, en vrac, des élus de droite, des députés socialistes, du TSCG, etc. Et pour la plus grande détresse de nos petits vieux.**

**Hôtel des Feuillants (Amiens),**

*jeudi 25 août*

Comment le Conseil départemental justifie-t-il cette politique ?

On rencontre, pour ça, l'« humaniste » et « centriste » (de droite) Marc Dewaele, « vice président en charge de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées », et d'emblée il émet des regrets : « Oui, oui, c'est dur de prendre cette décision. Si on pouvait faire que prestataire, ça serait bien, ça serait l'idéal. » Mais il n'a « pas le choix », pour des raisons « de moyens », de « coûts » : « On est obligés de faire des économies budgétaires. Le Département voit les dotations de l'État diminuer chaque année. Ce n'est pas facile, mais on est obligés de faire des coupes. »

Mais pourquoi, alors, financer à coups de millions une rocade pour Airbus à Méaulte, et une autre au CHU d'Amiens ? Pourquoi les plus fragiles doivent-ils, en premier, être encore fragilisés, et l'on songe ici à nos AVS, mais aussi aux crèches, aux transports scolaires, aux cantines, etc., qui passent tour à tour, depuis septembre, à la moulinette de l'austérité ? « Nous faisons tout dans le respect de la loi. Nous n'avons aucune obligation légale de payer les AVS en prestataire. »

On parlait « justice », nous, pas « légalité ». Mais bon, puisqu'il embraie sur ce sujet : « Normalement, pour les personnes âgées, vous avez l'obligation de leur laisser le choix entre mandataire et prestataire. Or, j'ai plusieurs lettres, là, où ils disent qu'on leur a imposé "mandataire".

â€” C'est faux, ça ne se passe pas comme ça. Ils ont le choix.

â€” J'ai également le témoignage d'assistantes sociales du département qui me disent clairement les consignes qu'elles reçoivent, et qu'elles répercutent. »

Je lui lis, il réfléchit.

Avant de me brosser un tableau historique, plus général :

« Jusqu'en 2008, le mode mandataire était favorisé, et on en avait trois fois plus que prestataire. En 2008, se met en place une nouvelle stratégie, complètement opposée, et aujourd'hui, on a le rapport presque inverse : 2 millions d'heures de prestataire et 800 000 de mandataire. Sauf que cette orientation ne s'est pas accompagnée de lignes budgétaires. Aujourd'hui, il s'agit simplement de rééquilibrer.

Pour revenir à votre question : quand on mettait prestataire d'office, la question du libre choix n'était pas posée...

â€” Forcément, ça représentait un mieux pour les AVS et pour les personnes âgées. Personne ne s'en plaignait !

â€” Écoutez, les personnes ont le choix. Il y a des recours possibles.

â€” Qui conduisent à mandataire systématiquement. Et dans l'attente, on les punit, on les prive d'aide.

â€” Pas de façon systématique, c'est faux !

â€” À mon avis, juridiquement, vous n'êtes pas dans les clous. Mais humainement, simplement, vous savez que les AVS sont la profession la moins bien payée de France ? Et ce sont elles que vous pénalisez ? »

S'ensuit un dialogue de sourd sur les « coûts », les « économies », les « dotations », etc.

Je dégage une proposition :

« Pourquoi vous ne fonctionnarisez pas les AVS ?

â€” ... »

L'élu fait une tête étonnée, comme si cette idée tombait de Mars.

« Je n'y ai jamais pensé.

â€” En Gironde, ça s'est fait, par exemple. »

Stupéfaction, à nouveau :

« Ce n'est pas l'histoire de notre département... »

C'est tout le souci, alors, d'une « décentralisation » dont on se flatte tant : les politiques ne sont plus menées nationalement, avec des inégalités, un bricolage généralisé dans les mille et une collectivités.



## Et qui trinque ?

On a vérifié, année après année, sur le site [www.somme.fr](http://www.somme.fr) : les « baisses de dotations » mentionnées par Marc Dewaele ne relèvent pas du fantasme. En 2012, l'État versait au département de la Somme 200,85 Euros par habitant. En 2016, c'est descendu à 167,02 Euros. Soit une baisse de 16 % en quatre ans.

Pourquoi cette réduction, assez sévère quand même ?

La source est à chercher dans le TCSG, rebaptisé « *Traité Sarkozy-Merkel* », qui sanctuarise la « *règle d'or budgétaire* » : les déficits sont quasi interdits. Durant sa campagne, en 2012, François Hollande avait promis que, élu, il aurait « *le devoir, l'obligation de renégocier ce traité* ». Il n'en fera rien, n'en bougera pas une virgule. Et dès l'automne, l'Assemblée nationale votera à la fois ce « *Pacte de stabilité* » inchangé, et une première « *baisse de dotations* », à hauteur de 750 millions. Sur le quinquennat, les DGF (Dotations Globales de Fonctionnement) plongent de dix milliards.

À l'autre bout de la chaîne, qui trinque ?

Ceux qui ont le statut le plus fragile.

Souvent des femmes.

Et le sort, ici, près de chez nous, des Brigitte, des Véronique, des Féthia, etc., décline localement une situation vécue sur tout le continent. Dans son étude, *Le Prix de l'austérité. Son impact sur les droits des femmes*, le lobby européen des femmes indique que : « *La crise n'est pas une "récession masculine". Les coupes faites dans les emplois du secteur public ont eu un effet drastique sur l'emploi des femmes car elles constituent en moyenne 69,2% des travailleurs de ce secteur dans l'UE... Les économies faites sur les allocations qui visent à faciliter la prise en charge des personnes dépendantes ont comme conséquence une réduction permanente des revenus des femmes qui ont des responsabilités familiales dans la prise en charge de personnes dépendantes.* »

La Commission européenne elle-même dénonce, semble-t-il, sa propre politique, ou du moins ses conséquences : « *Les effets de la récession risquent de toucher particulièrement les femmes* », « *il ne faut pas perdre de vue la surreprésentation des femmes parmi les chômeurs à temps partiel (c'est-à-dire les travailleurs à temps partiel qui aimeraient augmenter leur temps de travail)* », et de craindre (la Commission, toujours) que « *la paupérisation menace les retraités, et que les femmes âgées constituent un des groupes les plus exposés au risque de pauvreté.* »

## On patauge

« Je n'ai pas pris de vacances. Comme ça, je distribue les tracts, je fais signer la pétition dans les pharmacies, chez les médecins... »

Quand j'ai reçu cet appel de Brigitte, l'été dernier, j'ai culpabilisé.

Déjà, parce que j'en avais pris, moi, des vacances, et que même, à l'instant présent, je barbotais au soleil dans une piscine. Aussi, parce que je me demandais bien dans quel bazar on les entraînaît.

Au fil des mois, le local de Fakir est devenu leur QG.

On les a mises en relation, et elles viennent là, une dizaine, Patricia et Brigitte (de Corbie), Janny (de Bray), Laurence et Féthia (d'Amiens), Sandrine et Béatrice (de Roisel), Annie (de Maisnières), Véronique (de Gamaches). Animées par un sentiment d'injustice, elles sont motivées, assez pour se taper trente, cinquante, quatre-vingts kilomètres aller-retour jusque chez nous, juste pour une réunion, assez pour y revenir deux, trois, quatre fois.

Mais de notre côté, on piétine.

On patauge.

On a vu des batailles plus faciles. Elles ne se connaissent pas entre elles. Elles n'appartiennent pas à la même association (ADMR-Corbie, Vimeu Vert, ADMR-Roisel), rarement à un syndicat, sans « culture de lutte ». Dans leur travail, elles croisent rarement leurs collègues. Comment faire exister un collectif ?

Alors va pour la pétition.

Va pour le tract.

Mais ça n'était, on le sentait bien, qu'un pis-aller.

Comment on le démonte, le discours techno économique du Conseil départemental ?

En d'autres termes, comment passer à l'action ?



### Â« Pour un statut de fonctionnaire Â»

Chercheur pour l'Institut national d'études démographiques, Loïc Trabut, sociologue, est co-auteur du livre *Le salaire de la confiance*.

**Fakir** : D'après toi, pourquoi l'« aide à domicile » apparaît aussi massive ?

**Loïc Trabut** : C'est pour faire coup double : 1. face au chômage de masse, 2. face à la dépendance des personnes âgées. Les politiques voient l'opportunité. Il y a substitution, en un sens, avec le monde industriel qui est en pleine chute. Les services, et l'aide à domicile, deviennent un « service industrialisable », ça remplace l'industrie pour les femmes peu qualifiées.

Donc, à partir du milieu des années 1990, on va faire des dépenses publiques. Mais comme domine « l'idéologie de marché », on va en faire un marché, même de façon artificielle. Pas question de créer un service public. On va subventionner les particuliers, via l'APA, ou les crédits d'impôt, pour développer un marché, avec des associations, des entreprises.

**Fakir** : Pourquoi ce choix ? Il y a d'autres possibilités que l'aide à domicile pour nos petits vieux, non ?

**L. T.** : Plein. Pourquoi ce choix ? Bah parce que c'est le moins cher tout simplement. C'est moins cher que de construire des maisons de retraite, ou un vrai service public du troisième âge. Et puis on se base sur la volonté des personnes à rester chez elles. On se dit que c'est plus humain.

Mais franchement, les enfermer chez elles, avec leur aide à domicile qui passe deux fois par jour, le matin elle ouvre la porte, elle rentre, elle ouvre les volets, elle pose mémé sur les chiottes, elle fait à bouffer, tac elle repose mémé, elle re-verrouille la porte en partant. Le soir elle revient, elle re-déverrouille la porte, elle ferme les volets... Enfin... c'est de la maltraitance. Je parle du système hein, pas des nanas... C'est quand même à chier, quoi.

**Fakir** : Et pour les salariées ?

**L. T.** : Ce sont des travailleuses pauvres, pour beaucoup. Il y a un vivier de dingue, donc on s'en fout d'elles, tant pis si elles restent sous le seuil de pauvreté. Regarde les chiffres. En 2010, l'aide à domicile est composée à 90 % de femmes. 87% ont un diplôme inférieur au bac. 33% n'ont aucun diplôme. 26% d'entre elles travaillent moins de 15 heures hebdomadaires.

En prestataire, le salaire horaire brut médian est de 9,9 euros. Annuellement, il est de 8 463 euros. Soit 705 euros mensuel. En mandataire et particulier - employeur, il est de 10,4 euros horaire et 3392 euros annuel. Soit 282 euros mensuel.

282 euros mensuel !

**Fakir** : D'après mes AVS, pourtant, elles ressentent du mieux. Le secteur se structure, ce n'est pas parfait, ça tâtonne mais, pour elles, il y a du mieux...

**L. T.** : Sans doute qu'on a progressé un peu, mais y a de la marge ! Quand on part de rien, forcément, y a du mieux...

Mais bon, c'est pourri. Il faut le dire, c'est pourri. Ce n'est pas pour rien que c'est un « secteur en tension », c'est-à-dire en recherche de main d'oeuvre. Ces métiers sont horribles. Il en faut de l'abnégation. T'es mal payé, t'es traité comme de la merde, t'as les mains dans la merde, les vieux te traitent comme de la merde et la famille te traite comme de la merde. Il faut aimer son prochain quoi. C'est quand même l'horreur. Quand tu parles avec elles, elles ont de l'abnégation. Elles y vont parce que c'est un devoir et puis... c'est un travail qui a du sens, quoi. Sur Inter ce matin ils parlaient du « brown-out », c'est marrant ces nouveaux mots. Ça veut dire les métiers où tu ne sens pas l'utilité sociale. Bon, là, c'est sûr qu'il n'y pas ce problème, l'utilité se fait sentir.

Mais moi, pour elles, je suis partisan d'un statut de fonctionnaire, ou d'une vraie délégation de service public.

*On fait nôtre cette idée. Que les aides à domicile soient fonctionnarisées. Qu'on crée un vrai service national de la dépendance, pour les personnes handicapées aussi. Qu'il n'y ait plus de différences entre les territoires. Et qu'on prenne le sujet à bras le corps.*



[3e partie](#)

Photos : Alexis Mangenot